

## Se documenter sur les interventions probantes : un défi pour les acteurs de terrain

**Anne Sizaret,**  
documentaliste,  
Instance régionale d'éducation  
et de promotion de la santé (Ireps)  
Bourgogne-Franche-Comté.

En 2016, la Société française de santé publique (SFSP) mène une enquête sur les pratiques des acteurs de terrain en promotion de la santé en matière d'accès, de production et de transfert de connaissances [1]. Elle dresse le constat de leur usage limité à la recherche documentaire – et donc aux données probantes ou prometteuses – par manque de temps, de moyens et d'accessibilité à la littérature scientifique et professionnelle. Elle pointe aussi, pour les mêmes raisons, leurs difficultés à publier... et donc à alimenter le corpus des données probantes. Comment les documentalistes peuvent-elles/ils à la fois améliorer le repérage et l'utilisation des connaissances dans la mise en œuvre de projets, voire encourager la production de connaissances issues des expériences ? Le Centre de collaboration nationale en santé publique de Montréal définit la santé publique fondée sur des données probantes comme le « processus consistant à extraire et à disséminer les meilleures données disponibles issues de la recherche, de la pratique et de l'expérience, ainsi qu'à utiliser ces données pour éclairer et améliorer la pratique et les politiques en santé publique [2] ».

### Savoirs conceptuels, scientifiques, expérientiels

La recherche documentaire de données probantes s'oriente vers trois grands types de ressources pour pointer des savoirs contextuels, des savoirs scientifiques et des savoirs expérientiels [3]. Ces derniers se rapportent au savoir-faire des acteurs de terrain. Ils sont difficiles à repérer : ils prennent au mieux la forme d'articles narratifs publiés dans des revues professionnelles (vs. des revues à comité de lecture pour les savoirs scientifiques), ils alimentent le plus souvent le grand vivier de la littérature grise et de l'implicite. Le périmètre de la recherche documentaire s'élargit alors considérablement, il ne peut plus se limiter à l'interrogation de bases de données bibliographiques ; il s'ouvre par

exemple sur la consultation de bases d'actions ou la veille sur les réseaux sociaux...

### Capitaliser les expériences en promotion de la santé

Le projet de Capitalisation des expériences en promotion de la santé (Caps), coordonné par la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (Fnes) et la Société française de santé publique (SFSP), offre ici des perspectives intéressantes : il prévoit la mise en place d'un dispositif national de partage de connaissances en santé publique, sous la forme d'une base de données interrogeable par mots-clés... Un instrument de plus dans la boîte à outils, bien en phase avec la recherche du « qu'est-ce qui marche » et du « comment ça marche » !

Compte-tenu de la diversité et de la multiplicité des ressources liées aux données probantes, les missions des professionnels de la documentation ne sont plus « *seulement de traiter l'information [...] mais aussi et surtout de faciliter pour le public l'appropriation de ces éléments multifformes, porteurs potentiels de savoirs, pour qu'ils deviennent pour lui connaissance* [4] ».

Les documentalistes en promotion de la santé se positionnent de plus en plus activement dans l'élaboration de projets et d'interventions en promotion de la santé : elles et ils vont permettre aux acteurs de terrain d'accroître leurs connaissances sur les outils et sur les objets de la recherche, de se les approprier



© Gilles Régnier

pour améliorer leurs pratiques et les conforter. En mettant en évidence les modalités d'intervention les plus pertinentes, elles et ils vont contribuer à la transposition des données probantes dans les pratiques et les décisions. Ce positionnement passe par la rédaction de dossiers ou de synthèses documentaires, le repérage de collaborations possibles et de croisement de savoirs, la participation active au pilotage et à la coordination de projets. Cet élargissement des missions traditionnelles dévolues aux documentalistes esquisse une compétence qui s'étend de plus en plus dans le champ de la promotion de la santé : le transfert et le courtage de connaissances, qui visent, tous deux, à faciliter la production et l'utilisation des connaissances fondées sur les preuves. ■

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Laurent-Beq A. *Quels besoins des acteurs de terrain en promotion de la santé en matière de transfert de connaissances ?* Laxou : Société française de santé publique (SFSP), 2016, 52 p. En ligne : [https://www.sfsp.fr/images/docs/lire\\_et\\_ecrire/les\\_rapports\\_de\\_la\\_sfsp/ra\\_besttranscon\\_0216.pdf](https://www.sfsp.fr/images/docs/lire_et_ecrire/les_rapports_de_la_sfsp/ra_besttranscon_0216.pdf)

[2] *Qu'est-ce que la santé publique fondée sur des données probantes ?* [Page Internet]. Montréal :

Centre de collaboration national des méthodes et outils (CCNMO), 2011. En ligne : <http://www.nccmt.ca/fr/au-sujet-du-ccnmo/eiph>

[3] Sizaret A. Entre « données probantes » et « partage de connaissances » : quelques ressources et outils en promotion de la santé. *Actualité et Dossier en santé publique (ADSP)*, 2018, n° 103 : p. 11-15. En ligne : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad1031115.pdf>

[4] Calenge B. *Les Bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2015, 156 p.